



Eco-mobilier s'engage auprès des industriels dans le cadre de nouveaux partenariats d'innovation

Dans le contexte actuel, Eco-mobilier reste mobilisé et accompagne ses partenaires. Nos équipes continuent leurs missions en télétravail. La santé et la sécurité de tous sont cependant la priorité : prenez soin de vous. Consultez régulièrement le site du gouvernement pour connaître l'évolution de la situation et les consignes sanitaires mises en place : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>.

Afin d'anticiper l'augmentation de la collecte des matelas, couettes et oreillers usagés en France, Eco-mobilier souhaite promouvoir le déploiement de nouveaux débouchés pour le recyclage de ces produits. Pour répondre à cet enjeu, Eco-mobilier propose aux acteurs industriels de lancer des partenariats d'innovation autour du développement de nouveaux matériaux, technologies et applications.

Paris, le 19 mars 2020 – Eco-mobilier collecte les matelas usagés depuis 2013 et les couettes et oreillers depuis 2018. En 2019, les tonnages collectés atteignaient déjà 66 000 tonnes. Eco-mobilier souhaite ainsi trouver de nouveaux débouchés pour les matières issues de ces produits usagés et lance avec les industriels « les partenariats d'innovation ».

« Partenariat d'innovation »

Le partenariat d'innovation a la particularité de combiner, au sein d'un unique contrat de durée :

- Une phase de R&D, qui vise à développer de nouvelles solutions, et pourra faire l'objet d'un soutien financier en fonction des engagements qui seront pris par les acteurs envers Eco-mobilier ;
- Une phase d'exploitation, permettant à Eco-mobilier de garantir un approvisionnement en matières premières à un prix fixe et convenu par avance.

Ce type de contrat est particulièrement adapté aux filières en devenir qui nécessitent un engagement des parties dans la durée pour les faire émerger.

Objectifs des partenariats

Les partenariats, d'une durée maximale de 5 ans, devront :

- **Assurer le développement de nouvelles applications issues du recyclage mécanique** du polyuréthane et du latex provenant de matelas usagés ;

Éco-mobilier

50, avenue Daumesnil - 75012 Paris - T. 0811 69 68 70 (service 0,05 €/appel + prix appel) - eco-mobilier.fr
SAS AU CAPITAL 200 000 EUROS - RCS PARIS 538 495 870 - TVA FR 55538495870 - CODE APE 8299 Z

Écomobilier

- **Assurer le développement de technologies de recyclage chimique** du polyuréthane issu de matelas usagés ou du polyester issu des couettes et oreillers ;
- **Permettre le développement d'investissements** dans des projets pilotes, démonstrateurs et usines de recyclage en France ;
- **Créer de nouveaux débouchés effectifs** au travers de l'exploitation des installations en question.

Modalités de participation

L'avis de marché est disponible sur le site eco-mobilier.fr.

Dépôt des dossiers : tout candidat doit remettre sa demande de participation sur la plateforme digitale dédiée aux appels d'offres, accessible 24h/24 et 7j/7.

Il peut s'inscrire dès à présent sur : consultation.eco-mobilier.fr

DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS : 30 avril 2020 à 12h00 (midi).

A propos d'Eco-mobilier

Créé en décembre 2011 par 12 distributeurs et 12 fabricants français, Eco-mobilier est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour gérer la collecte, le tri, le recyclage et la valorisation énergétique de tous les meubles usagés ainsi que pour en favoriser le réemploi. Pour remplir cette mission, l'éco-participation est appliquée à l'achat des meubles neufs depuis le 1^{er} mai 2013. Depuis sa création, Eco-mobilier a collecté plus de 2 millions de tonnes de meubles usagés, réemployés, recyclés ou valorisés à plus de 90% et vise à horizon 2023, le ZERO déchet pour les éléments d'ameublement et d'agencement.

CONTACT PRESSE

Anne de Lander – 06 61 77 48 72 – annedelander@gmail.com